



PROCES-VERBAL
COMMISSION FÉDÉRALE DES ÉDUCATEURS ET ENTRAINEURS DE
FOOTBALL
-
SECTION ÉQUIVALENCES

Réunion du : 28 août 2025

Présidence : T. MONTAGNE

Présents : J. ALCOCER ; R. DEZIRE

Excusé :

Assistent à la réunion : A. VERECQUE ; C. ROMAGNE ; A. EL AMRANI

1 – EQUIVALENCES ANCIENS ET NOUVEAUX DIPLOMES FFF ET LICENCE UEFA

SUR PRESENTATION DES PIECES JUSTIFICATIVES, LES PERSONNES SUIVANTES SE VOIENT DECERNER :

- BEF :

NOM	PRENOM	DATE DE NAISSANCE
PAPAVERO	HERVE	18/02/1969

- PREROGATIVES D'EXERCICE A PARTIR D'UNE LICENCE UEFA :

NOM	PRENOM	LICENCE UEFA
BERNARD	ALEXANDRE	UEFA B
CURTO GODINHO COELHO	FILIPPE EMANUEL	UEFA A
GERAERTS	KAREL	UEFA PRO
GONCALO FILIPE	BELCHIOR FEIO	UEFA PRO
PINTO DA CUNHA	RUI MIGUEL	UEFA A
REBELO RIBEIRO	EMANUEL JOAO	UEFA B
RIUS OCLOS	JAUME JOAN	UEFA PRO
SANCHEZ SAURA	ALBERT	UEFA PRO
SMOLDERS	TIM	UEFA PRO
TANGRE	MATHIEU	UEFA B
UCLES CHILLON	SERGIO	UEFA A / UEFA GOALKEEPER A
WEBO KOUAMO	PIERRE-ACHILLE	UEFA PRO

2 – CARTES UEFA

NOM	PRENOM	LICENCE UEFA
PETULLO	MARTIN	UEFA GK B

3 – CROSSBORDER UEFA

- M. GRAUDILLIER Michael : Une réponse officielle a été envoyée à l'éducateur et à la fédération concernée.
- M. DERENNE Yohan : Une réponse officielle a été envoyée à l'éducateur et à la fédération concernée.

4 – DISPOSITIONS PARTICULIERES POUR UNE ENTREE EN FORMATION (SITUATION DE HANDICAP)
--

- M. BEN HOUIDHEG : La commission prend connaissance de l'avis favorable du médecin fédéral. La demande est validée.
- M. CHELBAB Salah : La commission prend connaissance de l'avis favorable du médecin fédéral. La demande est validée.
- M. THIEBAUT Maxime : La commission prend connaissance de l'avis favorable du médecin fédéral. La demande est validée.
- M. YAGOUBI Nabil : La commission prend connaissance de l'avis favorable du médecin fédéral. La demande est validée.

Prochaine réunion : 31 octobre 2025

Procès-verbal réalisé par : AVE